



Direction Régionale de l'Environnement
ALSACE



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE CONCERTATION
SECTORIEL du 28 juin 2005
Secteur 2 – Plobsheim - Gamsheim**

NATURA 2000 – Sites « Rhin Ried Bruch de l'Andlau »

Réunion présidée par M. François ADAM, Sous-Préfet de Strasbourg-Campagne.

Etaient présents :

Théo TRAUTMANN, Président du CSA
Anne BRASIER-LECAT, Union des Industries du Bas-Rhin
Pierre NOGUES, Aéroport international Strasbourg, Responsable Environnement qualité
Pascal DEBAYLE, Union des Industries Chimiques
Christian DRONNEAU, Région Alsace (Service Environnement)
Dominique HUSSON, Office National des Forêts
Claude MAURER, UNICEM Alsace
Stéphane HELMBACHER, UNICEM Alsace
Nicolas BRACONNIER, Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin
Gérard SCHNELL, UNICEM Alsace
David PIERRON, FDPPMA 67
Christophe KIMMEL, DDAF du Bas-Rhin
Carole SCHECKLE, UNPG Alsace – UNICEM
Frédéric BIEBER, Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin
Fabrice BEIGNON, EDF-GEH Rhin
Cdt Jean-Marie CLUSSMANN, DMD 67
Sébastien LIBBRECHT, Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
Daniel ZEY, Président du Comité Départemental du Cyclotourisme
Denise BASTIAN, Vice-présidente de l'UNAP, base nautique de Plobsheim, présidente du Comité Départemental de Voile
Erike FRANCK, Adjoint au Maire d'Eschau
Claude WEISS, Adjoint au Maire de La Wantzenau
Jean-Claude CLAVERIE, DDE du Bas-Rhin
Marie Hélène CLAUDEL, DIREN
Rémy GENTNER, CUS, opérateur DOCOB

Etaient excusés :

Mme la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Santé Environnement
M. le Chef du Service Départemental de l'Architecture et de l'Urbanisme
M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
M. le Maire de PLOBSHEIM
M. le Président du Club Vosgien

Introduction

Monsieur François ADAM, sous-préfet de Strasbourg-Campagne introduit cette troisième réunion du groupe sectoriel 2 et sollicite l'assemblée quant à la validation du contenu de la précédente version du Document d'Objectif, distribué en séance le 1^{er} mars dernier, présentant plus particulièrement les premiers éléments du diagnostic écologique, ainsi que du compte-rendu correspondant.

Aucune remarque n'étant émise, M. le sous-préfet déclare que le procès-verbal est adopté et présente l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui :

- Etat d'avancement des DOCOB des sites Rhin Ried Bruch,
- Bilan de la concertation et animation par l'opérateur,
- Calage des périmètres
 - Méthodologie et procédures
 - Premiers résultats
- Présentation des premiers éléments du diagnostic socio-économique.

1/ Présentation générale (Marie-Hélène CLAUDEL, DIREN Alsace)

Voir aussi la version imprimée du diaporama qui a été distribuée en séance et peut être obtenue auprès de l'opérateur.

Mme CLAUDEL rappelle les différentes étapes permettant d'élaborer le document d'objectif :

- ❖ Mai 2004 : lancement de la démarche
- ❖ Mars 2005 : premiers éléments de diagnostic écologique
- ❖ Juin 2005 : présentation des premiers éléments du diagnostic socio-économique, démarche de calage parcellaires, premiers résultats des groupes thématiques
- ❖ Fin 2005 –début 2006 : présentation des enjeux et objectifs et des premières mesures
- ❖ Mi 2006 : validation des mesures
- ❖ Fin 2006 ou 1er trimestre 2007 : validation des DOCOB par le COPIL interdépartemental

Il est précisé à nouveau que le Document d'Objectifs devra définir les modalités de gestion du Site Natura 2000 de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire, de sorte à assurer la protection des espaces naturels en tenant compte des impératifs de développement socio-économique du territoire.

Etat d'avancement du DOCOB :

Voir la version imprimée du diaporama qui a été distribuée en séance et peut être obtenue auprès de l'opérateur

2. Bilan de la concertation mené sur le secteur 2 (Rémy GENTNER, opérateur Natura 2000 (CUS))

L'opérateur présente l'ensemble des réunions de concertation ou rencontres qui ont été menées depuis le début de l'année :

- Rencontres avec les maires d'Eschau, Plobsheim, La Wantzenau,
- Rencontres de coordination entre opérateurs et la DIREN,
- Les différents groupes thématiques (Forêts, Activités commerciales et industrielles, Habitats aquatiques, Milieux ouverts et Accueil du public et loisirs)
- Rencontres avec les représentants de la profession agricoles, la CCI du Bas-Rhin, les graviéristes.

3. Présentation de la méthodologie de calage des périmètres Natura 2000 (Rémy GENTNER, opérateur Natura 2000 (CUS))

Il est rappelé en préalable que le zonage actuel établi au 1/100 000^{ème} reste le zonage officiel et réglementaire (validé par le ministère de l'écologie pour la ZPS, et approuvé par la commission européenne pour la ZSC).

Les principes de calage sont les suivants :

- On se base sur des limites cadastrales ou géographiques (orthophotos 1/5000) au plus près des limites actuelles
- Ce travail se fera à surface constante sur le secteur (effets de compensation)
- Il se fera dans le respect de « l'esprit » de l'enveloppe (formes des limites, enveloppe officielle de référence)
- Et sur la base des trois principes précédents, on s'attachera à une optimisation écologique au regard des habitats et des espèces

Les résultats présentés en séance l'ont déjà été lors d'une rencontre récente avec les représentants de la commune La Wantzenau et ceux du milieu agricole des communes du secteur. Cette réunion a permis de recueillir un accord de principe quant à ce nouveau périmètre.

Les principales modifications concernent :

Pour la ZSC :

- L'intégration de zones déjà incluses dans le périmètre de la future réserve naturelle (Heyssel, Brunnenmatt) ou prévues dans l'extension de la réserve naturelle du Rohrschollen (extension inscrite dans le plan de gestion)
- Dans la partie sud de la ZSC de La Wantzenau, l'intégration de prairies d'intérêt communautaire en lieu et place de cultures (maïs, vergers basses tiges...)
- Le calage du périmètre de la ZSC sur le tracé réel du Schwarzwasser et du Rhin Tortu avec une bande de 10 m de part et d'autres en y intégrant les boisements
- Le calage sur la berge ouest du contre canal de drainage au droit du Plan d'eau de Plobsheim
- Remarque : Des discussions sont prévues à l'automne 2005 avec les autorités militaires pour les terrains qui les concernent

Pour la ZPS :

- La superposition de la ZPS au projet extension de la réserve du Rohrschollen
- Sur Gambsheim, un ajustement de la limite sur le fossé à l'ouest et sur le CD au nord, en incluant également un terrain semi-boisé près du Rhin
- Le calage sur la berge ouest du contre canal de drainage entre le Rohrschollen et le Plan d'eau de Plobsheim
- L'intégration de la totalité de la gravière GSM, après un accord de principe du graviériste concerné.

4. Présentation du diagnostic socio-économique (Rémy GENTNER, opérateur Natura 2000 (CUS))

Diagnostic agricole :

Il a été réalisé par la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin. Les principales conclusions sont les suivantes (résultats pour l'ensemble du territoire concerné) Il apparaît que :

- La Surface agricole Utile représente 4 190 ha sur le secteur 2 Elle regroupe 88 exploitations agricoles professionnelles et 57 pluri-actives.
- La culture en maïs représente 66 % de la SAU

- Les prairies, seulement 5 %, essentiellement en lisière de massif forestier (-13% = 210 ha environ)
- La jachère représente 5 à 10 % de la surface exploitée. (surface en jachère obligatoire pouvant correspondre parfois à d'anciennes prairies)
- L'élevage a diminué de 75% depuis 1979 et est concentrée essentiellement sur Eschau et Plobsheim
- L'irrigation représente 23 % des terres cultivées du secteur 2, mais 60 % des terres au nord de ce secteur; correspondant essentiellement à un pompage dans la nappe mais aussi en de rares cas dans les rivières phréatiques.

Gestion forestière :

Les travaux sylvicoles sont interdits dans la réserve naturelle du Rohrschollen, dans la partie intégrale de la réserve biologique de La Wantzenau et à l'avenir, après classement en réserve naturelle, dans les forêts d'Illkirch, du Neuhof et de la Robertsau.

Les interventions actuellement réalisées dans les forêts de la Robertsau et du Neuhof ainsi que dans la partie dirigée de la réserve biologique de La Wantzenau (qui inclura à l'avenir la forêt domaniale de La Honau), correspondent à des actions de restauration du milieu (interventions dans les peuplements fortement artificialisés : hêtraies, pessières, peupleraies de culture) mais aussi à des actions de restauration de cours d'eau. Dans les forêts de protection (forêts communales de La Wantzenau et de Plobsheim et forêts privées sur les mêmes communes) la gestion appliquée correspond à une gestion extensive telle que préconisée dans la notice explicative.

Gestion des milieux naturels :

La gestion des digues relève soit du Service de la Navigation de Strasbourg, soit d'EDF. Sur l'île du Rohrschollen, des conventions de gestion ont été établies entre le SNS et le gestionnaire de la Réserve. La gestion des cours d'eau domaniaux relèvent de SNS au nord de Strasbourg, de la DDAF, au sud, de la CUS pour ce qui concerne les cours d'eau non forestiers et des communes (Strasbourg et La Wantzenau) pour les cours d'eau en forêt.

La réserve de Chasse et de Faune Sauvage, gérée par l'ONCFS, est un élément important pour la tranquillité de l'avifaune migratrice le long du Rhin. Cela concerne sur le secteur 2 le plan d'eau de Plobsheim et le Rhin, en excluant l'île du Rohrschollen et le vieux Rhin.

Le site du Heyssel, géré par le CSA au sud de la forêt du Neuhof, bénéficie d'un plan de gestion.

Activités industrielles et commerciales :

- Zones industrielles :

A part les gravières GSM, situées dans la ZPS à La Wantzenau, l'ensemble des activités industrielles est situé en dehors du périmètre Natura 2000 et concentré sur les deux sites du Port Autonome au sud de Strasbourg et du Port aux Pétroles au nord.

- Centrales hydroélectriques du Rohrschollen et de Gambenheim :

L'absence de passes à poissons peut avoir un impact sur la remontée des poissons migrateurs. De même, les droits d'eau devront être renégociés à leur échéance en vue si possible de favoriser les inondations écologiques.

- Gravières :

Sur l'ensemble des gravières situées dans le périmètre Natura 2000, destinées principalement à des activités de pêche ou de loisirs, seules les gravières GSM sont en activité. La ZERC prévoit la possibilité de reprise d'exploitation de la gravière située le plus au nord.

- Lignes électriques :

A noter qu'une convention d'entretien, a été signée avec le gestionnaire de la réserve du Rohrschollen et Electricité de Strasbourg pour les trois lignes électriques haute tension situées sur l'île du Rohrschollen.

- Activité touristiques :

La base nautique de Plobsheim et le restaurant de l'Oberjaegerhof en forêt du Neuhof, sont situés dans le périmètre Natura 2000.

Gestion de la ressource en eau :

Le puit de captage du Polygone alimentant 70 % des habitants de la CUS en eau, ainsi que celui de la Robertsau sont tous deux situés en ZSC. Le polder d'Erstein, bien que situé en amont du périmètre Natura 2000 du secteur 2 a un impact positif sur la fonctionnalité de certains cours d'eau de la forêt du Neuhoef lors de sa vidange.

Les travaux de restauration des cours d'eau, soit déjà réalisés comme c'est le cas en forêt de la Robertsau ou en cours de réalisation dans le cadre du programme LIFE Rhin Vivant, ont un impact très positif sur les habitats situés dans la ZSC.

Activités de tourisme et de loisirs :

Elles sont très développées sur le secteur 2, du fait de la présence proche de grandes agglomérations.

Chasse : elle n'est plus relouée sur Strasbourg depuis 1988 pour des raisons de sécurité et la régulation de l'espèce sanglier est réalisée par tir administratifs à l'affût. Après classement en réserve naturelle des forêts d'Illkirch et du Neuhoef, la chasse sera interdite dans ces forêts. Dans la réserve naturelle du Rohrschollen, la chasse est également interdite.

La pêche est pratiquée le long des cours d'eau et plan d'eau en respect de la législation en vigueur. Quelques tronçons sont classés en réserve de pêche.

Quelques pêcheurs professionnels exercent encore leur activité sur Plobsheim et La Wantzenau, Voile :

L'activité de voile est limitée dans le périmètre Natura 2000 au plan d'eau de Plobsheim dans sa zone médiane et nord, cette pratique étant interdite dans la partie sud.

Canoë-kayak :

Cette activité est pratiquée sur le Rhin Tortu, le Schwarzwasser et les cours d'eau domaniaux de la Robertsau et de La Wantzenau. Elle est interdite sur les cours d'eau phréatique de la Robertsau. Les associations sportives s'efforcent de sensibiliser leurs adhérents au respect des milieux qu'ils traversent, ce qui n'exclut pas des problèmes ponctuels.

Vélo, promenade... : L'aspect périurbain du site ainsi que l'aménagement de nombreux cheminements et lieux d'accueil en particulier dans les forêts de Strasbourg font que les habitats Natura 2000 du secteur 2 sont très fréquentés. Des piétinements et chemins sauvages sont constatés aux entrées de forêt et aux abords des bunkers.

Projets :

Restaurations d'habitats :

Les travaux de restauration de l'Altenheimerkopf en forêt du Neuhoef et du Herrengrundgiessen et Breuschkopfgiessen en forêt de la Wantzenau dans le cadre du programme LIFE Rhin Vivant, prévoient outre une remise en fonctionnalité de ces anciens cours d'eau, la réalisation de mares de substitutions pour rétablir les habitats de milieux lenticules, favorables à certaines espèces de l'annexe II de la Directive Habitat (Triton crêté).

Les travaux de restauration du Rhin Tortu et du Schwarzwasser seront entrepris dans le cadre de l'avenant au contrat de plan Etat-Région.

Retour à la fonctionnalité par inondation du Rohrschollen : Une étude va être lancée pour des inondations écologiques annuelles sur l'île du Rohrschollen contre une occurrence décennale à l'heure actuelle.

Autres projets :

La réalisation de la seconde tranche de la Rode Est au sud de la forêt du Neuhoef aura pour intérêt de supprimer toute circulation automobile dans ce secteur de la ZSC.

3. Bilan des premières réunions des groupes thématiques (Marie-Hélène CLAUDEL)

(voir le document distribué en séance).

Mme CLAUDEL rappelle que ces groupes thématiques concernent l'ensemble des secteurs opérationnels DOCOB. Ils visent d'une part, à réfléchir aux enjeux et aux objectifs pour les sites Natura 2000 Rhin Ried Bruch de l'Andlau au travers d'une approche transversale (cohérence) et d'autre part, à proposer des mesures de gestion en assurant une concertation technique et une vision d'ensemble. Ils ont été mis en place à partir de fin mai et sont animés par les opérateurs.

□ Le **Groupe thématique Activités industrielles** s'est réuni le 18 mai à Sundhouse (animatrice : Céline SPITZ). La démarche d'évaluation des incidences a été présentée et a suscité de nombreuses questions. Les participants ont fait part aussi de leur « inquiétude » concernant une éventuelle « liste préfectorale ». Il a été convenu de réunir à nouveau ce groupe début 2006, afin de lui présenter le diagnostic du DOCOB (écologique et socio-économique) dans sa globalité (ensemble des secteurs) pour préciser les enjeux et analyser les effets éventuels des différentes activités industrielles sur les sites.

□ Le **Groupe thématique « Milieux aquatiques »** s'est réuni le 23 mai à Vogelsheim (animatrice Léa MERCKLING). Compte tenu de l'articulation nécessaire entre le DOCOB et le SAGE III Nappe Rhin, ce dernier a été exposé en réunion par l'animatrice du SAGE. Par ailleurs, des éléments techniques (issus du Référentiels HABITATS) sur les milieux aquatiques ont été exposés. De nombreuses thématiques ont été évoquées lors des débats : entretien des cours d'eau, problème de la renouée du japon, irrigation, abaissement de la nappe ...

Une problématique récurrente a été affichée avec la continuité écologique pour les espèces aquatiques. De ce fait, il a été convenu d'une réunion spécifique sur ce thème à l'automne 2005. Par ailleurs, il sera organisé une réunion par secteur sur l'initiative des opérateurs à l'automne pour aborder les enjeux de fonctionnalité à une échelle plus restreinte.

□ Le **groupe thématique « Milieux ouverts »** s'est réuni le 31 mai à Rossfeld (animateur: Luc DIETRICH). A cette occasion, les enjeux par habitat d'intérêt communautaire ont été exposés de façon détaillée, ainsi que de premières propositions d'enjeux de conservation pour ces habitats ouverts. La Profession Agricole, très impliquée dans ce groupe thématique, a fait part de ses nombreuses inquiétudes (en particulier liées à la mise en place de la conditionnalité) et a rappelé l'importance des enjeux économiques pour les agriculteurs. Le DOCOB devra donc intégrer les enjeux de conservation des habitats mais aussi de pérennité économique (viabilité économique des exploitations).

Une nouvelle réunion de ce groupe est d'ors et déjà programmée pour l'automne 2005, afin de valider les enjeux et objectifs pour ces milieux ouverts et de travailler sur des propositions de mesures.

□ Le **groupe thématique « Milieux forestiers »** s'est réuni le 10 mai à Rhinau (animateur: Eric DURAND). Il a été montré les résultats obtenus pour le diagnostic « Habitat forestier » ainsi que les problématiques posées pour ces milieux forestiers. Il en est ressorti quatre enjeux globaux concernant la pérennité des espaces boisés, la fonctionnalité alluviale de ces habitats forestiers (conservation et restauration de la dynamique alluviale), leur degré de naturalité (intervention sylvicole ou non, notion de

réserve intégrale et d'îlots de sénescence, intensité de la gestion forestière) et la biodiversité. Il est prévu début septembre une réunion de ce groupe pour discuter des principaux enjeux.

□ Le **Groupe thématique « Activités de loisirs »** s'est réuni le 6 juin à Rhinau (animatrice Frédérique DE LA GORCE). Une présentation de toutes les activités recensées sur les sites Natura 2000 Rhin Ried Bruch a été faite. Il a été mis en exergue la nécessité de distinguer les activités de loisirs qui sont « organisées », de celles qui ne le sont pas et en conséquence qui sont plus difficiles à maîtriser ou canaliser. La Région a exposé la stratégie de tourisme durable qui est en train de se mettre en place sur la bande rhénane par la Région. Quelques chartes de bonnes conduites ont été exposées pour information. Les premiers enjeux concernant cette problématique ont été présentés. Les discussions ont fait ressortir la volonté des élus de s'impliquer dans des projets touristiques raisonnés. En outre, la définition de bonnes pratiques devra nécessairement passer par des discussions locales et de la concertation. En conséquence, des réunions locales par secteur pour traiter des problématiques locales seront organisés par les opérateurs à l'échelle de leur secteur de travail.

Discussions :

M. CLAVERIE souhaite savoir, par rapport au calage du périmètre, si la route de voie navigable de France le long de la forêt de la Robertsau était incluse dans le périmètre Natura 2000. Il s'inquiète des conséquences d'une telle inclusion sur la possibilité de réalisation ultérieure d'une voirie permettant d'assurer le flux des matières dangereuses vers le nord.

M. le Sous-Préfet indique que cette voirie est exclue de la ZSC, mais est incluse dans la ZPS.

M. GENTNER précise que l'emprise de la ZSC s'arrête à l'emprise inscrite au P.O.S. de Strasbourg permettant ultérieurement la réalisation d'une 2x2 voies si cela s'avère nécessaire.

M. DRONNEAU signale que la pratique de canoë-kayak est interdite dans la partie sud du plan d'eau de Plobsheim, mais que l'on y rencontre fréquemment des pratiquants qui dans leur circuit pour rejoindre d'autres cours d'eau, n'ont pas d'autre accès que le plan d'eau. Il signale également fréquemment des infractions à la réglementation par la pratique de planches à voile dans cette partie sud, la matérialisation sur le plan d'eau par des bouées ayant en grande partie disparue.

M. KIMMEL précise que l'ONCFS va prochainement les remettre en place.

Mme BASTIAN signale que ces véliplanchistes ne relèvent pas de la base nautique et que sa responsabilité ne pouvait être engagée. Elle signale également la mise en eau sauvage de planches à voile au niveau du Rhinland.

M. LIBBRECHT souhaite compléter ce qui a été présenté sur le diagnostic agricole. La forte diminution de l'élevage dans le secteur 2 concerne l'élevage bovin et précise qu'il y a peu de possibilité de développement de la filière herbe sur le secteur. En ce qui concerne l'irrigation, celle-ci concerne principalement des prélèvements dans la nappe. Le prélèvement relictuel dans les cours d'eau phréatiques sur le secteur 2 va de toute façon être interdit à partir de 2006 tel que cela est prescrit dans le SAGE III Nappe Rhin. Il précise aussi que la mise en place de la conditionnalité a des impacts positifs du

fait de la création de bandes enherbées le long des cours d'eau, de même que les dispositifs prévus dans le SAGE III Nappe Rhin.

M. DRONNEAU fait état de la politique de mise en place de la « Trame Verte » par la Région Alsace, qui touche en partie des sites Natura 2000 dans le secteur 2, en particulier en ce qui concerne les berges du Rhin Tortu et du Schwarzwasser. Une réflexion similaire est en cours au niveau du SCOTERS ainsi qu'à la CUS pour les coulées vertes d'agglomérations.

Il demande que soit fait mention, dans les DOCOB, de l'existence de ces trames vertes qui complètent parfaitement les actions de préservation engagées dans Natura 2000. Il rappelle qu'il faut rester vigilante à l'utilisation de la carte de la trame verte ; cette dernière a été réalisée à une échelle du 1 :200 000^{ème}, ne peut être interprétée à une échelle plus fine

Nicolas BRACONNIER souhaite avoir des précisions sur la prise en charge des dégâts de sangliers sur les cultures dans les secteurs où la chasse n'est pas relouée et se demande comment la population de sangliers peut être régulée avec les seuls tirs à l'affût.

M. le Sous-Préfet précise que cette question relève davantage des problèmes liés au classement en réserve naturelle des forêts de Strasbourg et d'Illkirch que de Natura 2000.

M. GENTNER précise que la Ville de Strasbourg indemnise elle-même les dégâts de sangliers sur les terres agricoles de son ban communal et que la commune d'Illkirch envisage de faire de même après classement en réserve naturelle de ses forêts.

Il précise également que les résultats de régulation sur Strasbourg permettent de contenir parfaitement les populations de sangliers comme le prouvent les statistiques de dégâts constatés sur le ban communal.

Mme CLAUDEL rappelle aux membres du groupe qu'ils peuvent faire part à l'opérateur de toute remarque, contribution ou compléments d'information afin d'enrichir ce diagnostic concerté.

La séance est levée à 16h15.

Coordonnées de l'opérateur du secteur n°2 :

Rémy GENTNER,
Communauté Urbaine de Strasbourg
1, Parc de l'Etoile 67 076 Strasbourg cedex
Tél. : 03.88.60.97.22.
Fax : 03.88.60.96.70.

Adresse électronique : remy.gentner@cus-strasbourg.net

Le sous préfet



François ADAM